

**Entre agriculteurs et structures sociales,  
un parcours pour les personnes en difficulté**  
**Leçons d'expériences de partenariat**



**Compte rendu des Quatrièmes Rencontres  
de l'agriculture sociale et thérapeutique  
en Rhône Alpes**  
**Jeudi 21 novembre 2013**

AVRIL 2014

Salle la clef de sol  
1145 chemin des marais - 26260 Marsaz

Avec le soutien de...



# Table des matières

## Avant propos

*Dominique Granjon, Gérald Assouline, Réseau ASTRA*

## 1. Partenariats entre agriculteurs et structures sociales pour un accueil social

11. Des partenariats possibles pour un accueil social à la ferme : *Mélanie Caron (Accueil Paysan Rhône Alpes)*

- les besoins des structures sociales ;
- les différents types & conditions d'accueil social ;
- conseils pour la mise en place d'un contrat entre agriculteur & structure sociale

12. Devenir famille d'accueil : un partenariat entre un agriculteur et un Centre de Soins Spécialisé

*M et Mme Birzin (famille d'accueil) + Stève Pascaud et Hélène Mangel (travailleurs sociaux de l'APRETO)*

13. L'accueil social et thérapeutique des jeunes en difficulté, aux côtés de chevaux de traits  
*Christian Bouvier (prestataire en traction animale)*

14. Débat

## 2. Partenariats entre agriculteurs et structures sociales pour un accueil socio-professionnel

21. Présentation de l'accueil socio-professionnel

*Dominique Granjon (directeur de l'ESAT Le Habert)*

- les besoins des structures d'insertion ;
- les différents types et conditions d'accueil

22. Entre lieu de vie, exploitation agricole et ESAT : parcours d'un jeune homme souffrant d'autisme

*Pierre Legros (éducateur, Lieu de Vie Les Quatre Saisons) + Pascal Tavernier (père de la personne accueillie) + Cyril Dode (maraicher, sous réserve)*

23. L'immersion professionnalisante d'une salariée des Triandines, Jardin de Cocagne

*Isabelle Jouhannet, (chargé d'insertion, Les Triandines) + Cassandra (jardinière, Les Triandines)*

24. Le rôle du Réseau ASTRA dans la mise en œuvre des partenariats entre agriculteurs et structures sociales ?

*Michèle Aitchison, Chargée de mission au Réseau ASTRA*

25. Débat

## Conclusion

*Gérald Assouline, Réseau ASTRA*

## Avant propos

La vocation des Rencontres de l'agriculture sociale et thérapeutique en Rhône Alpes est de favoriser l'échange entre les personnes concernées par cette activité et de pointer des questions qui interpellent les politiques publiques, agricoles, sociales, rurales.

Cette journée a mis en évidence l'importance pour tout le monde, des relations de partenariat entre agriculteurs et structures sociales d'accueil.

Plusieurs exemples le démontrent.

Ils révèlent comment se nouent la relation contractuelle, les engagements de tous ceux qui sont concernés, et mettent en évidence les bénéfices pour l'agriculteur accueillant, la personne accueillie et la structure sociale.

Ce mouvement constitue clairement une voie de développement de l'agriculture sociale et thérapeutique dans notre région.

Avec ses partenaires, ses membres et tous ceux qui veulent s'inscrire dans cette dynamique, c'est bien le rôle du Réseau ASTRA que d'y contribuer.

*Dominique Granjon  
Gérald Assouline*



# 1. Partenariats entre agriculteurs et structures sociales pour un accueil social

## 11. Des partenariats possibles pour un accueil social à la ferme

Mélanie Caron (Accueil Paysan Rhône Alpes)

[accueil.social@accueil-paysan.com](mailto:accueil.social@accueil-paysan.com)

Il existe une multitude de possibilités pour créer des partenariats.

La création de partenariats est une étape importante dans toute mise en place de projet d'accueil social. Ils sont essentiels pour sécuriser au maximum l'accueil de personnes, tant pour les accueillants, les accueillis que les structures partenaires.

Plus l'accueillant réfléchira à son accueil : quel type de public je veux accueillir ? sous quelle forme ? avec quels moyens ? à quel tarif je peux pratiquer ?...

Plus il pourra mettre en place des partenariats qui lui correspondent et ne pas subir des situations qu'il n'aurait pas choisies.

Construire son partenariat est donc une étape incontournable, qui demande à chaque accueillant d'être le plus clair possible sur l'accueil qu'il veut développer et surtout jusqu'où il veut le développer ? Est-ce que je souhaite accueillir sur une semaine ? Plusieurs mois ? Plutôt à la journée ? Une fois de temps en temps ? ...

Ainsi, plus le partenariat sera anticipé, co-construit entre l'accueillant, l'organisme social voire l'accueilli, plus il sera facile :

- de développer un accueil qui vous corresponde,
- d'éviter de vivre des situations non choisies (ex : accueillir en urgence sans connaître l'organisme social),
- d'anticiper et de réagir face à des situations que personne ne peut prévoir (exemple : fugue d'un jeune : qu'est-ce que je fais ?),
- d'échanger, analyser, comprendre, évaluer de façon collective des situations que vous vivrez.

Quelque soit le public que vous voulez accueillir : enfants et jeunes en difficulté, personnes avec un handicap, personnes âgées, adultes en difficulté... vous serez confrontés à plusieurs types d'accueil possibles et différents types de partenariats qu'ils impliquent : accueil individualisé – urgence, « rupture », relais, long terme ou encadré.

Le monde social est en partie structuré par différentes politiques publiques en fonction des publics et de la nature de l'organisme social : association, association para-publique, Conseil Général... Comment ça marche ?

### ***Des dispositifs et des types de partenariat différents***

#### **a. Accueil avec un agrément administratif**

Certains publics vont nécessiter l'obtention d'un agrément pour pouvoir accueillir.

Il faut alors rentrer dans une procédure administrative auprès de l'autorité compétente, bien souvent le Conseil Général.

#### **Assistant Familial**

- . Accueil de 1 à 3 enfants/jeunes jusque 18 ans à son domicile.
- . Agrément délivré par le Conseil Général pour 5 ans
- . L'accueillant peut être employé, et donc avec un contrat de travail, par une personne morale de droit public (ex : service de l'Aide Sociale à l'Enfance du CG) ou une personne morale de droit privé (ex : une association déléguée par le CG, comme la Sauvegarde de l'Enfance)
- . La rémunération de l'accueillant(e) est déterminée par décret, en référence au SMIC

## **Accueillant familial**

- . Accueil de 1 à 3 personnes âgées ou adultes handicapés à son domicile
- . Agrément délivré par le Conseil Général pour 5 ans
- . L'accueillant est employé par la personne accueillie ou son représentant légal, avec la mise en place d'un contrat d'accueil.
- . La rémunération de l'accueillant(e) correspond au minimum à 2,5 SMIC horaire/jour + 10% de congés payés + indemnités particulières

## **Accueil PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) :**

- . Des mineurs, filles et garçons, confiés aux services ou établissements du secteur public et du secteur associatif habilité de la Protection Judiciaire de la Jeunesse par les magistrats au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 concernant les mineurs délinquants
- . Habilitation donnée par la PJJ
- . Plusieurs types d'accueil avec des contrats PJJ :
  - ..Famille d'Accueil : accueil indemnisé 36 €/jour
  - ..Activité de jour : circulaire AECJ du 2 février 2010 circulaire d'orientation DPJJ du 25 février 2009 : mise en place d'un prix de journée
  - .. Stage : bien souvent Délivré à titre gracieux

## **b. Accueil sous convention**

- . L'organisme social a son propre dispositif de familles d'accueil, sa propre procédure de recrutement et ses propres contrats. On est beaucoup sûr de l'accueil indemnisé.
- . Il n'existe pas de dispositifs particuliers. Vous mettez en place un contrat d'accueil et vous déterminez un prix avec l'organisme social. Vous offrez alors une prestation de service

## **Des prix différents**

- . **L'accueil rémunéré** implique une professionnalisation de votre activité. Vous recevez une rémunération soumise à l'impôt, vous pouvez cotiser pour votre retraite par exemple. Dans le cas des agréments, la base du SMIC sert de référence.
- . **L'accueil indemnisé** renvoie à une somme définie qui permet de vous dédommager de votre activité. Cette indemnité n'est pas soumise aux impôts. Cette indemnité est généralement proposée par l'organisme social dans le cadre de sa procédure.
- . **Le prix de journée** (ou à l'heure) est le prix que vous pouvez définir dans un contrat d'accueil. Non défini par l'organisme social, c'est à vous de le mettre en place en fonction de votre accueil.



## **12. Devenir famille d'accueil : un exemple de partenariat entre une famille d'agriculteurs et un Centre de Soins Spécialisé**

*Stève Pascaud et Hélène Mangel, travailleurs sociaux de l'APRETO*

Service Familles d'accueil

Apreto - 61 rue du château rouge - 74100 ANNEMASSE - 04.50.38.23.81

[hmangel.apreto@hotmail.fr](mailto:hmangel.apreto@hotmail.fr)

### ***Le cadre***

Apreto signe une convention avec chaque famille d'accueil. Cette convention stipule que l'indemnité journalière moyenne fixée par la préfecture est de 26,63 euros (inchangée depuis 1982). Il y a plusieurs formules de séjours :

- . séjour de rupture : 15 jours
- . quelques mois, séjour de reconstruction.

L'accompagnement est évidemment crucial :

- . Premier mois : 1 fois/semaine, pendant une demie journée
- . puis on espace, et il y a 15 jours entre 2 visites. On suit 5 à 6 personnes maximum, 5 jours dans la semaine. Pour que cela soit possible, il convient que les familles soient dans un rayon de 2 heures de route.



### ***M et Mme Birzin, famille d'accueil***

***Depuis quand et comment avez-vous commencé à recevoir des personnes en difficulté ?***

Nous travaillons avec **Apreto** depuis 20 ans.

Lorsque nous avons commencé l'accueil, nous avions un élevage de 35 chèvres et nous fabriquions et vendions notre fromage. Nous travaillions tous les deux sur l'exploitation. Nos quatre enfants avaient 7 ans, 5 ans, 2 ans et 3 mois. Depuis que nous sommes famille d'accueil, nous accueillons en moyenne un accueilli par an qui reste plusieurs mois.

Aujourd'hui, nous travaillons tous les deux à l'extérieur et avons en parallèle un élevage de moutons, des poules, lapin, chiens et chats.

### ***Comment vous êtes-vous formés ?***

« Sur le tas », nous n'avons reçu aucune formation mais avons appris avec les discussions et l'aide de l'éducatrice qui venait à la maison.

### ***Comment s'est fait le contact avec la structure qui vous envoie cette personne ?***

Nous avons connu **Apreto** par le biais de nos voisins qui étaient famille d'accueil. Leurs pensionnaires venaient souvent chez nous et nous disaient « pourquoi vous ne seriez pas famille d'accueil ? ». C'est comme ça que l'idée est venue.

Après, nous avons déménagé et nous nous sommes installés dans l'Ain dans notre maison actuelle et nous avons alors repris contact avec **Apreto**.

L'éducatrice et le directeur sont venus passer une après-midi chez nous pour en discuter. Notre première pensionnaire était une mère avec un enfant de 3 ans. Au début, c'était assez compliqué puis ça a été une grande réussite.

### ***Quel type de contrat et de rémunération a été mis en place ?***

Versement d'une indemnité pour les frais de séjour.

### ***La personne accueillie vous aide t-elle sur la ferme ? Est-ce un travail pour cette personne ?***

On essaie mais ce n'est pas un travail. La personne participe, si elle le souhaite : donner le foin, mettre à boire, donner les biberons pendant l'agnelage, donner un « coup de main » pour faire les parcs, pirouetter, etc.

Les personnes peuvent aussi participer au bois, jardinage (création et entretien d'un potager), bricolage (chantier de bâtiment en cours) et aux tâches de la vie quotidienne (cuisine...),

L'idée c'est que la personne participe, qu'elle ait des occupations, qu'elle ne soit pas seule à réfléchir. A la longue, l'inactivité devient néfaste pour les personnes qui prennent de mauvaises habitudes. Les 6-8 premières semaines permettent à la personne de se « refaire une santé ».

### ***Pouvez-vous comptabiliser le temps que vous passez à accompagner cette personne ?***

Non, on ne peut pas compter. Les accueillis prennent du temps et de l'énergie mais ça fait partie de l'accueil. Ils vivent avec nous. Lorsqu'ils ne vont pas bien, qu'ils ont besoin de discuter ou qu'ils ont besoin d'être aidés pour une démarche, on le fait sans se poser de question. Nous ne nous voyons pas comptabiliser, eux aussi passent du temps pour nous, c'est un échange.

### ***Comment se fait l'accompagnement de votre accueil ?***

L'accompagnement se fait par les éducateurs et l'association. On peut appeler en cas de besoin : les éducateurs, le directeur, l'infirmière, le médecin...si on a des questions.

### ***S'il y a un problème que se passe t-il ?***

Tout dépend du problème. S'il y a vraiment un problème, on téléphone à l'éducateur. S'il y a une urgence cela peut être les pompiers, les gendarmes...cela dépend.

### ***Quel bilan tirez-vous de cette activité ?***

. Les accueillants

C'est un enrichissement personnel, quand on a des problèmes cela permet de relativiser. Les rencontres, même avec les plus difficiles, sont enrichissantes et sont faites de bons moments.

En 20 ans il faut dire que cela ne s'est jamais vraiment mal passé, il n'y a jamais eu de « gros clash ».

Etre famille d'accueil m'a permis de rester à la maison et d'élever les enfants grâce à cette activité.

Cela permet de créer des liens. C'est éprouvant certes, mais enrichissant. Etre famille d'accueil demande patience, tolérance, amour c'est à dire les aimer pour ce qu'ils sont. Avec l'âge, nous devenons moins patients.

. La famille

Lorsque les enfants étaient petits, cela se passait très bien malgré quelques jalousies, de peur que l'on s'occupe moins d'eux. Aujourd'hui, cela devient plus pesant pour eux.

. Les accueillis

Il y a 20 ans, quand ils arrivaient, ils étaient très abîmés. Puis au bout de 2 mois, ils avaient retrouvé leur énergie. Aujourd'hui, avec le temps, ils s'endorment, ils sont protégés et ont du mal à envisager de sortir du cocon.

### ***Toujours envie ?***

Oui même si cela est un peu plus dur qu'avant. Cela est peut-être dû à l'âge, au changement du public et de la société (les personnes sont plus pressées, comptent plus sur les autres... avant les personnes vivaient plus l'instant présent, réfléchissaient différemment...).

C'était différent avant l'arrivée des traitements de substitution, des nouveaux modes de consommation (poly-consommateurs, mélanges, etc.) Nous avons connu deux générations de personnes accueillies. Aujourd'hui, nous préférons accueillir ponctuellement pour des périodes plus courtes.

## **13. L'accueil social et thérapeutique des jeunes en difficulté, aux côtés de chevaux de traits**

*Christian Bouvier (prestataire en traction animale).*

*Administrateur CIVAM 26 et Président FR CIVAM Rhône Alpes, retraité*

J'ai travaillé pendant longtemps au Jardin de Cocagne de Perins, comme encadrant avec deux chevaux. On constatait très vite que travailler avec des chevaux redonnait un regain de confiance aux ouvriers.

A la sauvegarde de l'enfance, dans un centre fermé de Valence, j'y ai travaillé 5 ans. Travail avec des jeunes des quartiers. Le but était le contact avec les animaux, puis les amener vers le travail, en s'en occupant et en faisant du débardage. Ces jeunes avaient compris qu'il fallait s'adapter pour pouvoir construire une relation apaisée avec les animaux.

En même temps, ma femme et moi, nous étions famille d'accueil pour des jeunes qui étaient en centre éducatif fermé et qui ne pouvaient s'intégrer. Ce fut très gratifiant d'être entré dans leur vie, d'avoir réussi à partager un message par rapport aux petits gestes de la vie, cela grâce aux animaux. On a aussi travaillé avec la PJJ : c'était une grosse machine, avec des jeunes mineurs post-adolescents. Là, il fallait vraiment tout assumer.

Aujourd'hui, nous accueillons à la journée. Cette relation d'échange, j'en ai besoin, cela m'enrichit. J'aide à des projets d'accueil qui veulent intégrer la traction animale, pour la prise en charge.



## 14. Débats

### **Que dire des différents types de partenaires ?**

*Mélanie Caron, Accueil Paysan*

Plus les structures partenaires sont importantes, plus leur fonctionnement peut être lourd et rigide : comme nous sommes prestataires et pas associés à la décision, mieux vaut travailler avec des structures à taille humaine, pour être partie prenante et associés.

### **Quelles activités sur la ferme ?**

*Alain Poncet, Solid'Action : le droit du travail sur la ferme ?*

Lorsque nous avons besoin de placer des gens en famille d'accueil, nous ne parlons pas de travail. C'est même formalisé dans les contrats. Il s'agit d'activité thérapeutique sur des exploitations. Le temps d'activité doit être limité par rapport au temps de reconstitution. Question : comment remplir le vide par autre chose que du médicament ou du travail ?

*Hélène Mangel, Apreto*

Nous préconisons d'aller sur l'extérieur pour le travail thérapeutique et pas de rester 100 % sur la ferme.

Apreto n'a pas d'agrément. On signe un protocole avec la famille d'accueil : il s'agit d'un contrat de collaboration, qui lie la famille à Apreto et pas à un organisme extérieur.

La personne accueillie est protégée par une assurance tous risques contractée par Apreto, et la famille a sa propre assurance civile.

*Stève Pascaud, Apreto*

Il y a un décret de 1993, qui définit des obligations vis-à-vis des familles d'accueil. La Loi de 2002 met les familles d'accueil sous la responsabilité des centres de soin. Donc le cadrage est plus rigoureux.

*Dominique Granjon, ESAT Le Habert*

Quand la famille d'accueil est une exploitation : il y a parmi les choses inscrites dans la convention ou le contrat, la possibilité de participer aux activités du lieu d'accueil. C'est évolutif.

*Hélène Mangel, Apreto*

Ce n'est pas un travail, c'est une activité accompagnée, qui prend souvent du temps à l'accueillant. Dans le Décret de 1993, il y a une clause qui stipule que l'accueilli peut-être salarié, avec la possibilité de le rémunérer en chèque emploi-service.

### **Quelle formation des familles d'accueil ?**

*Hélène Mangel, Apreto*

Nous avons la volonté que les familles accueillantes ne soient pas forcément des spécialistes, mais plutôt des familles motivées.

On a un temps de rencontres où sur une journée, les accueillants et accueillis se réunissent, travaillent à part, puis se rassemblent. En décembre, nous passons deux jours avec les accueillants et des intervenants extérieurs, tels que psychologues, pour partager les pratiques et travailler sur un guide de bonnes pratiques.

Les nouvelles familles d'accueil demandent plus de formation, demandent plus de professionnalisme. Les plus anciennes familles d'accueil revendiquent elles le bon sens.

*Mélanie Caron, Accueil Paysan*

Accueil Paysan et les CIVAM organisent des journées d'échange et de formation pour mieux comprendre les problèmes. Il y a aussi un travail de partage de pratiques avec des intervenants extérieurs..



## **2. Partenariats entre agriculteurs et structures sociales pour un accueil socio-professionnel**

### **21. L'accueil socio-professionnel sur des exploitations agricoles de personnes en ESAT**

*Dominique Granjon, Président du Réseau ASTRA et Directeur de l'ESAT Le Habert*  
[dominique.granjon@udafamsavoie.fr](mailto:dominique.granjon@udafamsavoie.fr)

Les ESAT, depuis la loi de 2005, ont un objectif plus affirmé de formation et d'insertion en milieu ordinaire des personnes qu'elles accueillent.

Pour faciliter cette insertion en milieu ordinaire, les ESAT disposent d'un certain nombre d'outils juridiques permettant de mettre en place des parcours progressifs sur des temps assez longs, conditions de la réussite de ces évolutions.

Le nombre de personnes handicapées en demande de parcours vers le milieu ordinaire dans l'agriculture est important. Il s'agit bien dans ce cas de parcours vers l'emploi dans la très grande majorité des cas.

#### ***Les outils à disposition des ESAT et agriculteurs pour mettre en place une mobilité progressive vers les exploitations***

##### **Les stages**

Le premier outil à disposition des ESAT est la formule du stage. Son objectif est la découverte d'une nouvelle réalité pour la personne, pour voir si elle correspond à son projet et ses capacités. En général les stages sont de 2 à 4 semaines, et peuvent être renouvelés, tant que les objectifs évoluent.

Une convention est rédigée entre l'ESAT, l'agriculteur accueillant et la personne accueillie. La formule est simple : la personne accueillie par l'agriculteur reste sous l'entière responsabilité de l'ESAT pendant son stage : rémunération, assurance, suivi médical. La seule formalité pour l'agriculteur est la signature de la convention proposée par l'ESAT. Et de respecter les règles de sécurité et d'hygiène comme pour toute personne travaillant sur son exploitation. L'agriculteur n'a donc pas indemniser le stagiaire.

Le référent professionnel du stagiaire au sein de l'ESAT est l'interlocuteur privilégié de l'agriculteur, avant, pendant et après le stage. En règle générale, l'ESAT est disponible en permanence pour répondre à toute question ou difficulté. En cas de problèmes plus importants, le stage peut être interrompu. Un bilan est effectué en fin de stage, entre toutes les parties signataires de la convention.

Une question importante peut être un frein à la formule : la restauration et le logement. Si l'exploitation est proche de l'ESAT, le stagiaire peut être externe, sinon, des solutions ad hoc doivent être trouvées pour la restauration et le logement pendant la durée du stage.

##### **Les détachements**

Le détachement en entreprise est une formule plus avancée vers l'insertion. Elle correspond à une prestation de service d'un ouvrier en ESAT dans une entreprise du milieu ordinaire.

Un contrat de prestation de service est ainsi établi entre l'ESAT et l'exploitation d'accueil, qui précise la nature de la prestation qui sera effectuée, sa durée, son prix.

Un (ou plusieurs) ouvriers de l'ESAT sont ainsi détachés dans l'entreprise d'accueil pour un travail. Ce détachement peut être de courte ou de longue durée, pour un jour, pour plusieurs mois, voire jusqu'à 2-3 ans dans certains cas.

Cette formule est très simple pour l'agriculteur : le contrat est signé entre lui et l'ESAT, et une facture mensuelle est établie par l'ESAT pour la prestation. Comme pour le stage, la personne accueillie par l'agriculteur reste sous l'entière responsabilité de l'ESAT pour la rémunération, les assurances, le suivi médical...

Ce système est utilisé pour plusieurs objectifs :

- Une prestation simple, pour un travail précis, pour une durée définie, par exemple pour pallier une surcharge temporaire ou saisonnière de travail
- Un peu comme une période d'essai, d'une durée assez longue, en vue d'une embauche. Cette formule permettant à chaque partie d'évaluer la faisabilité d'un travail à long terme dans son contexte.

Comme pour les stages, l'agriculteur dispose d'un interlocuteur au sein de l'ESAT pour faire le point régulièrement sur les difficultés éventuelles.

### ***Le suivi et le droit au retour en ESAT après embauche***

Pour les ouvriers d'ESAT qui sont embauchés en milieu ordinaire, les ESAT garantissent en général 2 choses :

- Le droit au retour en cas d'échec : c'est une garantie pour chaque partie qu'en cas d'échec il y a un retour en arrière possible, sans que cela entraîne une situation dramatique pour l'ouvrier. Ce droit au retour est au minimum de 2 ans, et de plus en plus d'établissements l'étendent à vie.
- Le suivi pendant un ou deux ans de la personne embauchée avec son employeur pour discuter des difficultés, afin de mettre le maximum de chances de réussite.

## **22. Entre lieu de vie, exploitation agricole et ESAT : parcours d'un jeune homme souffrant d'autisme**

*Pierre Legros (éducateur, Lieu de Vie Les Quatres Saisons)*

*Pascal Tavernier (père de la personne accueillie)*

Legros Pierre : [legrospierre7@gmail.com](mailto:legrospierre7@gmail.com), Pascal Tavernier : [patavernier@free.fr](mailto:patavernier@free.fr)

### ***Introduction***

La trajectoire de vie de Sylvain personne autiste comporte 17 années passées aux Quatre Saisons à Lamastre Ardèche (entre 14 et 31 ans). A l'initiative des Quatre Saisons, Sylvain s'est formé et a travaillé pendant plusieurs années à son rythme dans l'exploitation horticole et maraîchère de Mr Cyril Dode.

Parents de Sylvain, nous considérons que cette période de vie fut très riche, en particulier mais pas seulement, en ce qui concerne l'épanouissement acquis du fait de sa mise au travail et de la façon dont elle a été conduite.

### ***Le travail de Sylvain sur l'exploitation horticole et maraîchère de Cyril Dode***

Le travail produit par Sylvain sur l'exploitation maraîchère est un travail individuel.

En effet, Sylvain ne sait pas partager les tâches.

C'est un travail productif et bien fait, réalisé avec intérêt sous la surveillance attentive, bienveillante et discrète d'Adélie. Sylvain est bien accepté par l'équipe qui gère ses particularités de comportement. Sylvain travaille à son rythme qui est lent avec des pauses rêverie. Le Suivi de l'évolution de Sylvain et de ses difficultés est traité en relation avec les Quatre Saisons à l'occasion de rencontres mensuelles ou au jour le jour par contact téléphonique.

Lorsque Sylvain a atteint l'âge adulte s'est posée la question de son régime contractuel. Tous, Cyril, Quatre Saisons, famille, tenaient à poursuivre la démarche. Ce ne pouvait être dans l'illégalité et aucun cadre juridique n'a pu être identifié. Ce sujet a finalement été traité par l'établissement d'une

convention cosignée par les parties . Sylvain a cessé son activité dans l'exploitation de Cyril en 2009 lorsque sa prise en charge aux Quatre Saisons a pris fin.

### ***La structure accueillante***

*Pierre Legros, responsable de la structure LES QUATRE SAISONS*

Dans la mouvance des années 1968/1970 des interrogations vont surgir de la part des travailleurs sociaux quand à la crédibilité du champ institutionnel en place depuis plusieurs décennies ; entre autre l'appropriation de nouveaux espaces éducatifs à dimension humaine donc alternatifs.

Devant l'éclosion de ces nouveaux lieux d'accueil, une circulaire du Ministère de la Santé en date du 27 janvier 1983 invite les lieux d'accueil à se faire connaître auprès de leur direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

L'habilitation deviendra effective après un entretien des services compétents et des responsables du lieux d'accueil sur le site : S.A.N.T, structure d'accueil non traditionnelle.

La création d'un groupement sur la recherche et la pratique des lieux d'accueil (GERPLA) verra le jour en mars 1984 à l'initiative de 8 structures d'accueil dont les Quatre Saisons. Les objectifs seront la mise en fonction de commissions de réflexion sur les conduites à tenir pendant le séjour de la personne accueillie, une charte a cet effet sera signée par les adhérents. Un partenariat avec le chargé de mission du Ministère de la Santé sur le rendu de nos travaux confirmera le sérieux de nos pratiques en terme d'éthique professionnelle.

La structure d'accueil non traditionnelle Les Quatre Saisons est reconnue dès août 1983 par la DASS de l'Ardèche, avec la déposition de son projet pédagogique qui sera réactualisé chaque année .

Le projet pédagogique des Quatre Saisons s'articule sur l'accueil à dimension humaine ( 8 résidents maximum) avec en priorité un accompagnement personnalisé sur la gestion du quotidien et le développement de son autonomie.

L'équipe éducative est composée de trois éducateurs spécialisés, deux stagiaires de contact ainsi que d'une femme de ménage et d'une cuisinière. Ponctuellement des intervenants animes des ateliers d'éveils autour de la musique , des arts plastiques et écologiques (méthode Whilhems, FRAPNA, DRAC). Le centre médico-psycho-pédagogique de Tournon supervise la pratique des Quatre Saisons.

L'arrivée de Sylvain Tavernier à l'âge de 14 ans en séjour longue durée aux Quatre Saisons ouvre des perspectives éducatives et culturelles majeures au vu de son potentiel artistique entre autre. D'abord la création d'un atelier d'art plastique expérimental reconnu par la DRAC de LYON qui met à notre disposition la participation d'un plasticien : cet atelier sera accueilli aux Biennales d' art contemporain de Paris et Lyon ainsi que dans plusieurs expositions itinérantes ( dans les offices de tourisme, de la région voire en Picardie).

La découverte du monde du travail chez Cyril Dode amènera Sylvain vers un développement d'autonomie partielle. Le résultat sera positif : pacification, harmonisation et stabilisation de ses troubles.

Aux Quatre Saisons, nous avons appris que la relation à la nature et son environnement demeure un facteur d'épanouissement. Si thérapie il y a, c'est en grande partie lié au fait que la personne accueillie séjourne dans un cadre champêtre, c'est à dire porteur de sens et d'essence (atelier d'éveil, maraîchage, cuisine, décoration florale, fabrication d'objets en bois). Ainsi, paysage reposant, calme, lieu résidentiel ouvert sur le hameau (ferme, élevage et agriculture mitoyenne) et sur le bourg

La relation étroite avec sa famille nous confirmera dans notre mission éducative ; échanges fréquents, visite sur le lieu, suivi thérapeutique exigeant qui sécurise Sylvain sur ses affects tant en famille que sur la structure d'accueil.

L'accompagnement éducatif de Sylvain durant ces 17 années n'aurait pu aboutir sans la qualité relationnelle de sa famille ainsi que l'accueil de Cyril Dode que nous tenons à remercier.

Les Quatre Saisons ont cessé leur activité éducative en Juillet 2006

***Point de vue de la famille de la personne accueillie***

Comment Sylvain est arrivé aux Quatre Saisons?

Sylvain est autiste. Son handicap a été détecté dès l'âge de 3 ans. A l'époque on parlait de psychose infantile. Dès 4 ans il a fréquenté simultanément un hôpital de jour à Marseille et une école maternelle à Aix en Provence. Puis jugé inapte à passer en CP, il a intégré un IME en externat à Vitrolles A cette période nous avons connu les Quatre Saisons où Sylvain a pu faire quelques séjours de rupture. Lorsqu'en 1989 Sylvain eut 11 ans, la famille s'est installée à Fontainebleau. La prise en charge de Sylvain en région parisienne fut extrêmement chaotique, destructrice pour Sylvain, décevante et épuisante pour la famille. Alors qu'en dernier ressort les improbables solutions proposées étaient à Toulouse ou en Belgique, nous avons pris contact avec les Quatre Saisons dont nous gardions un excellent souvenir. Ce fut possible, et c'est ainsi que Sylvain s'est retrouvé à Lamastre en Ardèche en 1992 à 14 ans. Il y est resté jusqu'à 31 ans en 2009 avec des retours en famille un week-end sur deux, d'abord à Fontainebleau, puis à Lyon où la famille est arrivée en 1998.

Bilan

Vu par notre famille, ce passage aux Quatre Saisons (17 ans) fut remarquable. Sylvain a trouvé une vie apaisée et a beaucoup évolué. Ceci a contribué à l'apaisement de la famille. Il a trouvé une écoute et une véritable stimulation autour d'un projet individuel très riche. L'attention portée à ses talents en dessin et peinture en est un exemple, son insertion progressive et encadrée dans le travail ordinaire chez Cyril Dode en est un autre.

Nous considérons que grâce à son passage aux Quatre Saisons Sylvain a acquis le minimum d'autonomie nécessaire et l'expérience qui lui ont permis d'intégrer un ESAT dans une section spécialisée pour personnes autistes, ce qui n'était pas évident a priori. Il y termine actuellement une période probatoire.



### **23. L'immersion professionnalisante d'une salariée des Triandines, Jardin de Cocagne**

*Isabelle Jouhannet, (chargée d'insertion, Les Triandines)*

*Cassandra (jardinière, Les Triandines)*

[isabelle.jouhannet@orange.fr](mailto:isabelle.jouhannet@orange.fr)

#### ***Depuis et comment avez-vous commencé à travailler avec tel ou tel agriculteur ou famille d'accueil?***

J'ai commencé à travailler avec Gilbert PERRIN parce que nous étions avec Cassandra dans une recherche de stage en maraîchage, situé non loin de là où elle habite.

#### ***Comment s'est établi le contact ?***

Nous avons recherché avec Cassandra, par internet, les noms des maraîchers.

Nous avons regardé leurs sites, pour voir la taille, les activités des producteurs (certains n'étaient pas que maraîchers).

Nous recherchions avec Cassandra une structure pas trop grande.

J'avais entendu parler de Gilbert Perrin par le réseau Cocagne et je savais que Cassandra pouvait y trouver une qualité d'accueil et d'écoute. Lui-même connaissait par ailleurs le jardin des Triandines, son implication sociale et professionnelle. Le choix de lui téléphoner a donc été fait en raison de ces critères. Nous avons donc pris rendez-vous pour nous présenter, expliquer les motivations de la période d'immersion.



#### ***Cet accueil répond à quelles préoccupations de la part de votre structure ?***

Lorsque nous cherchons un lieu de stage, notre objectif est de confronter la personne au monde du travail, ses obligations, ses cadences...

Nous sommes un chantier d'insertion, autrement dit, nous nous adaptons aux personnes que nous accompagnons, chacun étant particulier, avec son parcours de vie. Nous définissons en fonction de chacun et avec chacun des objectifs différents. Les cadences restent inférieures, le lien et la confiance à établir importants.

Ce n'est donc pas tout à fait comme dans le travail...certains d'ailleurs nous disent que pendant les stages, ils se comportent différemment, plus « pro ».

Par ce stage, notre préoccupation était donc de confronter Cassandra à une autre réalité du monde du travail, pour qu'elle puisse se rendre compte par elle-même de ses capacités d'adaptation, mais aussi pour que cela lui permette de faire ses propres choix pour son avenir.

Notre préoccupation était aussi de pouvoir avoir une évaluation, un bilan pour travailler ensuite avec elle sur la continuité du projet professionnel.

Ce stage étant positif, nous savons aussi pouvoir retravailler avec Gilbert Perrin, puisqu'un lien de confiance semble aussi être établi avec lui.

### ***Quel projet : éducatif et social ? professionnalisant ?***

Cassandra n'a pas d'expériences professionnelles hormis les Triandines, elle avait fait des stages dans le cadre de sa formation en production horticole.

La confrontation avec le monde du travail est selon nous professionnalisante. Cependant, le plus souvent, nous faisons attention à la personnalité des maraîchers, ceci en fonction de la personne que nous orientons et de là où elle en est de son parcours.

### ***Quel type de contrat et de rémunération a été mis en place ?***

Cassandra est restée salariée des Triandines pendant la durée de son stage, la rémunération est maintenue, la même règlementation si il doit y avoir un arrêt ou une absence est exercée. Après, évidemment, nous n'allons pas vérifier ce qui se passe sur les lieux de stage.

La convention est tri-partite. Elle est un outil mis à disposition des SIAE, qui définit surtout un cadre entre l'employeur et le salarié. Elle permet ainsi de rassurer la structure qui accueille, sur les responsabilités de chacun.

### ***La personne accueillie aide-t-elle sur la ferme ? Est-ce un travail pour cette personne ?***

L'objectif était que Cassandra soit en situation de travail comme n'importe quel salarié de Gilbert et qu'elle participe à l'ensemble des tâches. C'est ce qui a été le cas.

### ***Pouvez-vous comptabiliser le temps que vous passez à accompagner cette personne accueillie et les accueillants ?***

Je n'ai jamais comptabilisé le temps d'accompagnement avec Cassandra. Dans cette démarche particulière, peut être trois ou quatre heures. Mais cela ne peut être différencié du temps dont Cassandra a eu besoin pour arriver à élaborer son projet et mettre en œuvre cette période d'immersion.

### ***S'il y a un problème que se passe-t-il ?***

Il y a une clause dans la convention, qui stipule que le stage peut être arrêté à tout moment et que cela ne peut avoir d'incidence sur son contrat de travail, pour le salarié

S'il y avait eu un problème, nous en aurions tout simplement parlé pour en faire quelque chose

### ***Quels bilans vous tirez de cette activité ?***

C'est un bilan positif. Il a été possible, dans certains lieux de stage que la personne puisse être « utilisée » en remplacement de quelqu'un d'autre. Dans ce cas, les périodes d'immersion nous semblent moins enrichissantes, même si cela reste malgré tout une confrontation avec le monde du travail.

. pour votre structure

La période d'immersion est un outil indispensable de l'accompagnement, associée comme le travail sur le jardin à la confrontation avec la réalité, en utilisant l'évaluation comme moyen pour la personne, de prendre conscience de ses capacités et se rassurer.

. pour la personne accueillie

Cassandra : le stage m'a permis de confirmer mon projet professionnel, travailler en production horticole. Il m'a permis d'avoir une expérience supplémentaire, découvrir un autre lieu de travail et d'autres conditions dont la vente sur les marchés.

. pour l'accueillant

Il me semble que pour Gilbert et son fils, c'était intéressant. En tout cas, ils ont pris cœur de nous faire un retour très objectif sur le stage de Cassandra.

### ***Avez-vous envie de continuer à travailler avec cet agriculteur ou famille d'accueil?***

Oui, si l'occasion se présente. Sur l'ensemble des salariés, peu désirent travailler dans le maraîchage. Il y en a encore moins qui habitent dans le secteur de Gilbert.

### ***Cherchez-vous d'autres possibilités d'accueil ? comment ?***

Oui, au cas par cas, en fonction de chaque personne et projet.

## **24. Le rôle du Réseau ASTRA dans la mise en œuvre des partenariats entre agriculteurs et structures sociales ?**

*Michèle Aitchison, Chargée de mission au Réseau ASTRA*

[contact@res-astra.org](mailto:contact@res-astra.org)

06 73 35 30 49

Un premier diagnostic a été fait par ASTRA pour comprendre :

- . les besoins en accueil individualisé à la ferme exprimés par les fermes associatives,
- . les facteurs qui motivent l'accueil individualisé à la ferme,
- . les modalités d'identification de cette offre d'accueil à la ferme
- . les types d'accueil qui existent déjà,
- . les conditions de ces accueils.

Nous avons aussi tenté d'identifier les exemples de bonnes pratiques ainsi que les difficultés rencontrées

### ***Le constat***

- L'accueil dans une ferme indépendante pour les personnes accueillies est un temps précieux et constructif, qui peut apporter de nombreux avantages sociaux et/ou professionnels ;
- Il y a une diversité de partenariats et de conditions d'accueil : chaque cas d'accueil est unique, selon les besoins/objectifs et capacités de la personne accueillie ;
- Selon qu'il s'agisse d'accueil social et d'accueil d'insertion, les besoins d'accueil et les difficultés rencontrées par les structures sociales et les agriculteurs diffèrent sensiblement ;
- Il y a une réelle difficulté d'identifier des agriculteurs qui font/sont prêts à faire l'accueil à la ferme alors que les besoins sont importants ;
- Les structures associatives n'apprécient pas toujours à leur juste valeur les compétences,
- Le temps et l'énergie que les agriculteurs apportent à un accueil (social), a une influence sur la rémunération ;
- L'importance d'une fibre sociale chez les agriculteurs accueillants.

### ***Le rôle du Réseau ASTRA***

Les leçons tirées de cette première étape de recherche ont montré que le Réseau ASTRA peut contribuer à la mise en place de partenariats entre agriculteurs et structures sociales, en proposant un ensemble d'activités qui viseront à :

- informer des agriculteurs sur les besoins d'accueil, et les différentes façons de faire l'accueil ;
- soutenir des agriculteurs qui montent un projet d'accueil ou qui ont envie de faire de l'accueil, et les orienter vers des associations spécialisées ;
- favoriser la mise en relation entre les structures sociales et les fermes indépendantes ;

- informer les structures sociales (non-agricoles) de l'intérêt de l'agriculture sociale et thérapeutique, pour que ça devienne une activité plus reconnue
- partager des exemples de bonnes pratiques d'accueil ;
- développer et mettre en œuvre de nouveaux projets qui répondent aux besoins des structures sociales et améliorent la viabilité de l'accueil pour les agriculteurs.

*Tester des nouvelles conditions d'accueil et de mise en relation par des projets expérimentaux*

### Accueil à la ferme à long terme

#### *Besoins :*

Un manque de solutions à long terme pour des personnes qui ne peuvent pas retourner dans le milieu de travail 'ordinaire', qui ont aussi un besoin d'hébergement ; *et* un manque de familles d'accueil dans le milieu agricole/rurale, à cause du temps nécessaire et de l'effet sur la vie familiale.

#### *Projet à tester :*

Mener un placement d'hébergement d'un CHRS/ACI pour l'accueil d'un salarié, très éloigné du travail en milieu ordinaire, dans une ferme indépendante. L'accueil serait à long terme, avec hébergement et la possibilité de participer aux activités agricoles. L'agriculteur serait rémunéré par la structure, et recevrait un loyer pour l'hébergement, ainsi qu'un accompagnement par le CHRS/ACI.

#### *Bonne pratique à développer/reproduire :*

Système de familles d'accueil des Centres de Soins Spécialisés, avec un accompagnement important pour la personne accueillie et la famille d'accueil.

### Chargé d'insertion mutualisé

#### *Besoins :*

- . le temps important nécessaire pour l'identification des agriculteurs qui sont prêts à faire l'accueil,
- . certaines structures n'ont pas de chargé d'insertion, et la responsabilité en incombe aux moniteurs d'atelier,
- . les visites d'exploitation sont souvent un premier contact avec des agriculteurs qui sont ensuite d'accord pour accueillir des stagiaires, mais elles peuvent être difficiles à organiser.

#### *Projet à tester :*

Un chargé d'insertion qui travaille pour plusieurs structures d'insertion agricole ou para-agricole et fournit un service de prospection et d'accompagnement pour des visites et stages et des périodes d'immersion.

#### *Bonne pratique à développer/reproduire :*

Le système de Saône-et-Loire, où un animateur de la Chambre d'Agriculture organise des visites d'exploitations regroupées pour les salariés des ACI du département.



## 25. Débat

### ***A qui s'adressent les ateliers d'insertion ?***

*Alain Poncet, Solid'action :*

Les ateliers d'insertion s'adressent à des personnes avec des difficultés liées à l'emploi. Donc on a souvent des mélanges de publics : jeunes, chômeurs longue durée, personnes toxicomanes etc...

*Alain Poncet, Solid'action :*

En ce moment, il existe une réforme de l'insertion avec :

- les ateliers chantier d'insertion,
- les entreprises d'insertion,
- l'interim d'insertion,
- des associations intermédiaires qui mettent à disposition chez des personnes.

On a 24 mois pour insérer ces personnes et on va utiliser ces 4 dispositifs sous forme de parcours.

Aujourd'hui, ce qui est complexe est la relation aux entreprises car il faut être sur le secteur non concurrentiel, suite à la loi de 1998!

Mais qu'est-ce que ça veut dire ? On ne peut pas aller faire du commercial sur un marché ? Mais nous sommes en lien avec des entreprises comme les agriculteurs. C'est une négociation actuelle.

On porte sur Rhône-Alpes une expérimentation pour l'allongement des contrats à 3 ans et une expérimentation de la suspension de contrat, c'est-à-dire que si la personne a un CDD de 3 mois, elle peut arrêter son contrat et revenir après les 3 mois. Ça permet de rassurer la personne. On expérimente aussi le « chantier d'insertion hors les murs » : aller travailler dans une entreprise. Les ESAT le font depuis 20 ans mais nous, nous n'avons toujours pas le droit.

Ça peut être une équipe de travail chez un agriculteur. Il faut pouvoir développer toutes ces passerelles.

### ***Quel contrat si une personne d'un ESAT veut aller travailler chez un agriculteur ?***

*Dominique Granjon, ESAT Le Habert :*

Si un agriculteur veut embaucher une personne qui est en ESAT, on tombe sur les dispositifs de droit commun.

La vocation d'un ESAT est la formation et la réinsertion mais tant qu'il n'y a pas de travail pour tout le monde, ceux qui sont le plus en difficulté ont du mal à trouver une place. Les taux de réussite sont donc faibles. On forme également sur des postes où il y a peu d'emploi, comme la production laitière ou les travaux des vignes, sauf sur du travail saisonnier. C'est une utopie de dire que l'on va insérer tout le monde. Donc le détachement peut durer très longtemps.

On cherche des possibilités temporaires pour que les personnes puissent avoir des expériences régulières à l'extérieur de l'ESAT.

*Isabelle Jouhannet, Triandines :*

On sait vers qui on peut orienter... on a cherché sur internet. Le maraîchage pour du stage, c'est simple. Après un emploi, il y en a qui reviennent mais ce n'est pas forcément négatif. Ce sont des étapes de parcours. Il est difficile de trouver des entreprises où faire des stages. Il faudrait avoir un réseau énorme. L'idéal serait travailler ensemble entre chantiers mais c'est encore une autre dynamique.

### ***Comment peut-on embaucher une personne handicapée en agriculture ? Est-ce qu'en contrat aidé peut aider ?***

*Dominique Granjon, ESAT Le Habert :*

Il pourrait être embauché avec un contrat unique dans le temps.

*Alain Poncet, Solid'action :*

Le problème est que ce sont des contrats limités et que l'on a le problème de la productivité.

*Pierre Legros, Lieu de Vie Les Quatres Saisons :*

Nous avons établi un contrat de travail avec une condition spécifique mais derrière : problème du salariat.

### ***Peut-on cumuler un contrat de travail et l'AAH ?***

L'AAH est liée aux ressources de la personne, donc on peut cumuler travail et AAH, mais celle-ci sera proportionnelle aux revenus

### ***Un stage d'immersion est-il renouvelable ?***

*Isabelle Jouhannet, Les Triandines :*

Le stage a une durée de 2 ans, Tout dépend du besoin. Les EMT existent toujours et sont liés à Pôle Emploi mais ils ne sont que pour 2 semaines. Alors que l'on peut renouveler une période d'immersion. Et c'est super car ça peut laisser le temps de s'installer.

### ***Ces contrats sont-ils accessibles et comment ?***

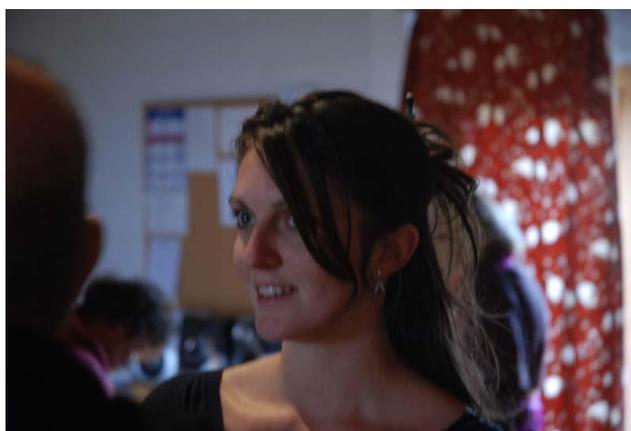
*Alain Poncet, Solid'action :*

C'est un agrément de la personne et c'est décidé par Pôle Emploi. Tu peux avoir un nouvel agrément après 24 mois mais tu ne peux pas rester sur le chantier.

Solid'action et le Secours Catholique ont imaginé un contrat car les + de 50 ans ne rentrent pas dans le dispositif. Si le projet social est clair, bien identifié sur le territoire, pas de problème. Pour nous pas de problème. Il est à noter que dans le handicap, on a une reconnaissance handicap, c'est une approche médicale. Alors que dans l'insertion on est sur des statuts administratifs : un homme au RSA avec un bac + 20 aura le même statut que celui au RSA dans la rue. On n'est pas calibré dessus.

*Isabelle Jouhannet, Les Triandines :*

Il y a un risque de glisser vers un public plus près de l'emploi car plus simple. À nous d'être vigilant à ça. On pourrait très bien accueillir une personne d'un ESAT et vice versa.



## Conclusion

Tout d'abord, à l'image des précédentes Journées de l'Agriculture sociale et thérapeutique, teneur des débats a été dense, intéressante, enrichissante sans redondance jusqu'à présent. Cette journée montre qu'on continue à avancer mais des sujets plus arides : comment on construit un partenariat, ?

Au niveau européen, l'agriculture sociale va enfin être reconnue et va être inscrite dans le plan de développement rural de la nouvelle PAC. Une activité finançable. Jusque là , le réseau ASTRA mais aussi Accueil Paysan et CIVAM étaient financés sur la ligne « agriculture en difficulté ». A partir de 2015, nous pourrions être financés au titre de l'agriculture sociale. C'est politiquement une avancée significative et c'était le projet du réseau européen So Far et aujourd'hui du projet ASTRA.

Quelques mots clés ont été prononcés de façon récurrente lors de cette Journée.

- Partenariat : quel contenu a le partenariat ? Loin de se résumer à un partenariat juridique, c'est une relation humaine, de confiance, de valeurs partagées. Sinon, ça ne marche pas. Et c'est pour ça que l'on parle d'agriculture sociale. Ce n'est pas un « business » comme un autre. Nous parlons de partage, de solidarité. Mais c'est aussi une relation contractuelle où il faut être précis sur la dimension économique, et concrètement sur le prix de journée d'accueil.
- Formation : si des agriculteurs n'arrivent pas à faire reconnaître leur compétence, cela pose problème. L'expérience montre clairement que la formation permet un agrément pour créer la confiance.
- Les effets bénéfiques des personnes accueillies : ils fonctionnent d'autant plus que le partenariat entre famille, structure et personne bénéficiaire est cadré.

Un des rôles du Réseau ASTRA est de faciliter la mise en place de ces relations de partenariat entre les structures sociales et les agriculteurs et partager les bonnes pratiques.

Nous avons besoin de mettre des personnes dans les exploitations mais il n'est pas facile de trouver des familles prêtes, préparées à cet accueil.

En 2013, ASTRA a mené une première étape de recherche, a choisi des cas à observer. Ceux-ci ont montré une diversité de partenariats, de conditions d'accueil, une grande demande d'accueil mais aussi des difficultés à mettre en relation les structures et les agriculteurs. En 2014, plusieurs personnes vont être déplacées de leur structure d'accueil vers une exploitation familiale. Et ces initiatives font faire l'objet d'un suivi attentif, afin de tirer les leçons de ce qui fonctionne bien , ou mal, pour ensuite proposer de nouvelles solutions viables et pérennes qui facilitent ces mouvements.

*Gérald Assouline*